

tawa-Est a exprimé, savoir que la résolution que nous avons adoptée pourrait être modifiée en vue de permettre à Son Honneur l'Orateur de nous rappeler n'importe quand pour quelque raison particulière. Je crois que nous avons discuté la chose et, bien que je ne sois pas sûr du résultat de la discussion, j'ai l'impression qu'on a présenté quelque objection à ce que le Sénat renonce à sa faculté de fixer ses propres périodes d'ajournement. Notre résolution a été adoptée avec l'entente—et il en est de même à la Chambre des communes—qu'en cas d'urgence, disons d'ici au 21 janvier ou jusqu'à ce que la prorogation ait lieu, nous pouvons être rappelés. Telle est la situation dans les deux Chambres.

L'honorable M. CALDER: Autrement dit, la résolution adoptée en vue de permettre la convocation du Sénat en cas d'urgence reste en vigueur.

Le très honorable M. DANDURAND: Oh, oui.

L'honorable M. CALDER: Et si nous fixons au 21 janvier la date de la prochaine séance, Son Honneur l'Orateur a quand même le droit de nous rappeler si la nécessité s'impose.

L'honorable sir THOMAS CHAPAI: C'est un règlement permanent.

Le très honorable M. DANDURAND: La convocation peut se faire n'importe quand d'ici au 21 janvier.

L'honorable M. CALDER: Une autre question seulement. Le très honorable représentant a dit que l'autre Chambre ne siègera que pendant une très courte période. S'il en est ainsi, l'intention est-elle de proroger de bonne heure, en janvier par exemple? Supposons que l'autre Chambre ne siège que pendant deux ou trois jours...

Le très honorable M. DANDURAND: En réponse à cette question, je ne puis que conjecturer, mais je crois pouvoir affirmer que la prorogation sera fixée à une certaine date et que la session suivante commencera le lendemain, comme l'an dernier, afin que les membres des deux Chambres n'aient pas à voyager inutilement.

L'honorable M. CALDER: Je comprends.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à 3 heures de l'après-midi.

SÉNAT

Mardi 4 novembre 1941.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

L'hon. M. DANDURAND.

FÉLICITATIONS AU TRÈS HONORABLE M. DANDURAND

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très honorable RAOUL DANDURAND: Honorables Sénateurs, avec l'assentiment de la Chambre, je désire proposer que lorsque le Sénat lèvera la séance ce soir, il reste ajourné jusqu'à mercredi, le 21 janvier prochain, à huit heures du soir.

L'honorable C. C. BALLANTYNE: Avant que la motion soit adoptée, monsieur le Président et honorables Sénateurs, et aussi avec la bienveillante permission du très honorable leader de cette Chambre, je voudrais dire quelques mots.

Mon très honorable ami a dû remarquer la présence de belles roses sur son pupitre. Elles rappelleront à tous les honorables membres de cette Chambre que la journée d'aujourd'hui est très importante, non seulement pour mon très honorable ami, mais pour le Sénat et pour le pays en général. Je fais allusion au fait que le très honorable leader de cette Chambre célèbre aujourd'hui le quatre-vingt-tième anniversaire de sa naissance.

Des VOIX: Bravo.

L'honorable M. BALLANTYNE: Je dois lever le voile du secret et divulguer certaines choses que mon très honorable ami ne connaît pas très bien. Ses amis dans cette Chambre et d'autres aussi s'étaient proposé de marquer d'une manière plus appropriée que nous l'avons fait jusqu'ici la carrière distinguée du très honorable Sénateur. Le premier ministre (le très honorable M. King) et mon chef (le très honorable M. Meighen), des ministres du cabinet et des membres de l'autre Chambre ont manifesté le désir d'assister à la fête que nous voulions faire aujourd'hui, mais vu que le premier ministre et M. Meighen ne peuvent venir se joindre à nous aujourd'hui pour offrir nos félicitations et nos bons souhaits à notre éminent leader, nous avons décidé de remettre cette fête au mois de janvier.

Je vous prie tout de même de me permettre d'ajouter quelques mots. J'ai l'avantage de connaître le très honorable Sénateur depuis plus de quarante ans. Les honorables Sénateurs savent qu'il est membre de cette Chambre, où il a rempli diverses charges, depuis quarante-deux ans,—ce qui est une très longue période de temps. Il a brillamment servi non seulement le Sénat, mais tout le Canada et, pourrais-je ajouter, le monde entier puisque pendant un certain temps il a joué un rôle de premier plan à la Société des Nations dont il fut, à un moment, président de l'Assemblée. Mon très honorable ami n'a pas consacré son temps exclusivement aux affaires parlementaires. Homme de grande culture, il a donné